

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demande d'immatriculation 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises, à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blittã et Vo.

Suivant réquisition, n° 37149 déposée le 14 /03/ 2013, Mme KPETEMEY, née WILSON Akolé E. H., profession : retraitée, demeurant à Agbalépedo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agotimé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité APASSAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45429 déposée le 14 /06/ 2016 M. DJAGOUDI Moussa, profession : fonctionnaire aux Nations Unies (FAO), demeurant et domicilié à Accra (Ghana), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 59 a 82 ca, situé à Kévé Assahoun Agbadjanaké, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dankpala et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KATAMANI et à l'Ouest par la propriété ATIGNO Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45663 déposée le 18 / 07 / 2016, M. KOULEFIANOU Kodjo Robert, profession : Agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Toti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 78 a 29 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité HALLO, au Sud par la collectivité HALLO AZIAKA, à l'Est par la propriété GODONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45664 déposée le 18/07 / 2016, M. NANEH Kossi Sémauto, profession : instituteur, demeurant à Aného Agbodrafo et domicilié à Amadoté, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 82 ca, situé à Aného Yéssouvito, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété AGHEY Ahlonko Somavo, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par la collectivité AJAVON Akouété-Ko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45665 déposée le 18/ 07/ 2016, M. NANEH Kossi Sémauto, profession : instituteur, demeurant à Aného et domicilié à Amadoté, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Aného Glidji, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 772 et le surplus du lot 771, au Sud par la lot n° 779, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 773.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45666 déposée le 21/ 07/ 2016, M. AKIBODE Koamivi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Bè-Kpota Denouvouimé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot N° 318, à l'Est par le lot N° 319 b, à l'Ouest par le lot N° 316.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45667 déposée le 18 / 07 / 2016, Mme FUMEY Agnélé, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 91 ca, situé à Aného Devikinmé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété AMOU Fogan Ayawo, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété WODOME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45668 déposée le 18 / 07 / 2016, Mme KOLIBE-GNAMIKOU Akoua, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 03 a 09 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture, connu sous le nom de Daliko du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOSSIGAN, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45669 déposée le 19 / 07 / 2016, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à Assanhoun, préfecture de l'avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TENGUE, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45670 déposée le 19 / 07 / 2016, M. KOMABATE Botre Flindjo, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Aného Zowla, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Camp militaire et borné au Nord par une voie rapide de 50 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité HOUNSSIAGAMA, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45671 déposée le 19 / 07 / 2016, M. KOMBATE Botre Flindjo, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Aného Zowla, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Camp militaire et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOUNSSIAGAMA, au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45672 déposée le 20 - 07 - 2016, M. TOUVI Yawovi, profession : prêtre, demeurant et domicilié à Lomé Assivité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca, situé à Lomé Baguida Adamavo, préfecture du Golfe et borné au Nord une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les lots 808 et 809, à l'Est par le lot 802 A, à l'Ouest par le lot 803 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45673 déposée le 20 - 07 - 2016, M. Adékanmi OLUFADE et Dame B.S. VORAKOUMANE, épouse OLUFADE, profession : entraîneur de football et ménagère, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 67 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 20 m, au Sud par le lot N° 95, à l'Est par une ruelle de 06 m et à l'Ouest par le lot N° 110.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45674 déposée le 20 - 07 - 2016, M. TOKPLI Koami Antoine, profession : agent de banque, demeurant à Lomé Tokoin Gbadago et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot N° 1000, au Sud par le lot N° 1004, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 1001.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45675 déposée le 20 - 07 - 2016, M. DEKOR Fo-Koffi, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au Nord par la propriété KPOMEGBE Klové, au Sud par la propriété AGBETI Kossi Agbésimé, à l'Est par la route Sanguéra Ségbé et à l'Ouest par la propriété ATANDJI Ajialé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45676 déposée le 20 - 07 - 2016, M. AMADOS-DJOKO Kouami, profession : magistrat, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 36 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHIAMAYO Kossi, au Sud et à l'Est par la propriété SODALO Améwo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45677 déposée le 20 - 07 - 2016, M. BADOHOUN Kossi Sénam, profession : revendeur, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Agoè Anomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADZOGAN Ahiatsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45679 déposée le 21 - 07 - 2016, M. EZIN Dossa Abilhouin, profession : ingénieur cartographe, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 98 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord de la gendarmerie et borné au Nord par le lot N° 92, au Sud par le lot N° 90, à l'Est par une rue non dénommée de 50 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45680 déposée le 21 - 07 - 2016, M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 48 ca, situé à Avé Dzolo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dzégoé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KAMASA Yawovi et à l'Ouest par la route Dzolo Vodomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45681 déposée le 21 - 07 - 2016, M. MESSAN F. Edem Benoît, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Womadui et borné au Nord par la propriété ALAGNO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45682 déposée le 21 - 07 - 2016, M. KOLANI Nimonka, profession : juriste d'entreprise, demeurant à Lomé Togblé Kopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 79 ca, situé à Lomé Togblé-Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédomé et borné au Nord et au Sud par la collectivité ATOKO YOMEDA DJOKA, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45683 déposée le 21 - 07 - 2016, M. WOAMEKPO Kodjovi, profession : professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SRABI Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45684 déposée le 21 - 07 - 2016, Mme AGBEVIDE Kossiwa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Avépozo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 62 ca, situé à Lomé Baguida-Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété CANNE HUGO Joseph Juliette, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45685 déposée le 21 - 07 - 2016, M. KOLANI Kossi, profession : officier des FAT, demeurant et domiciliée à Lomé Togblékopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 29 ca, situé à Lomé Togblékopé Sivédomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATOKO YOMEDA DJOKA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45686 déposée le 21 - 07 - 2016, M. MITONLOGNON Komivi, profession : directeur administratif financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TENGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45687 déposée le 21 - 07 - 2016, M. KOMLAN Atsu, profession : employé de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 98 a 97 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsalouta et borné au Nord par la propriété KOMLAN Adodo, au Sud par la limite des collectivités AZIATI et ESSAN, à l'Est par la propriété de la collectivité ESSAN, à l'Ouest par la collectivité AZIATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45688 déposée le 21 - 07 - 2016, M. KOMLAN Adodo Ayaho, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 61 a 68 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsalouta et borné au Nord par la collectivité SATSI, au Sud par la propriété Komlan Atsu, à l'Est par la collectivité ESSAN et à l'Ouest par la collectivité AZIAGUE et AZIATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45689 déposée le 21 - 07 - 2016, M. ADOKOU Koku Dodji, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Tsévié Daviémodji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 94 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Démé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune, à l'Ouest par la collectivité SIKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45690 déposée le 21 - 07 - 2016, M. GOGNON Kokou, profession : mécanicien-chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyramé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyramé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZOUGO Koffigan, au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45691 déposée le 21 - 07 - 2016, Mme MOUSSA-TRAORE Faourouze, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 10 ca, situé à Tsévié-Davié Tekpo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hévé et borné au Nord par la propriété MAGLO, au Sud par la collectivité EDEH, à l'Est par la propriété KEME, AKPADZOKO Abra et la propriété AKPADZOKO Tsitoamé, à l'Ouest par la collectivité EDEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45692 déposée le 21 - 07 - 2016, M. ADOKOU Koku Dodji, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Tsévié Daviémodji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 24 ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Démé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, à l'Est par la collectivité SIKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45693 déposée le 21 - 07 - 2016, M. ANYINEFA Gadjin Dovi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 05 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété EDIGBO Ekélé Mawussi, à l'Est par une rue de 20 m, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45694 déposée le 22 - 07 - 2016, M. PASSEM Afeïtom, profession : ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 84 ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par le lot N° 397, au Nord-Ouest par le lot N° 398 A, au Sud-Est par uen rue de 16 m, au Sud-Ouest par le lot N°401.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45695 déposée le 22 - 07 - 2016, M. DJONDO Messan Sélassey, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Kévé Aképédo, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Goka Kopé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la collectivité AFAKEY, à l'Ouest par la collectivité GaLLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45696 déposée le 22 - 07 - 2016, M. KOULEKPATO Ekoévi, profession : artiste musicien, demeurant et domicilié en Suisse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 82 ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovo-Kopé et borné au Nord par la collectivité LAMBOU, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest par la collectivité AGBEHONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45697 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme AGNIOU Pitalounani, profession : ménagère, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzogbé-Kpota et borné au Nord par la propriété KPAGANI Yao Togbezi, au Sud par la propriété AGNIOU, à l'Est par une rue existante de 14 m, à l'Ouest par la propriété AMAH Dolou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45698 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme AGNIOU Passimzoué, profession : statisticienne, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzogbé-Kpota et borné au Nord par la propriété AGNIOU Pitalounani, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par une rue existante de 14 m, à l'Ouest par la propriété AMAH Dolou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45699 déposée le 22 - 07 - 2016, M. TOSSOU Koami, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 708, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est par le lot N° 717, à l'Ouest par le lot N° 716 A

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45700 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme HOMAWOU, épouse AKOUMANY Albertine Kossiwa, profession : employée de commerce, demeurant à Lomé et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 66 ca, situé à Agbodan-Avoudjigbe, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers QUADJOVIE Tohotsè Thomas, à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45701 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme KPONSOU Afiavi, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 93 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par la propriété de ADABUNU, au Nord-Ouest par la rue du Belier Blanc, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de GNAMEY Kokou Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45702 déposée le 22 - 07 - 2016, M. GOGNON Kokou, profession : Mécanicien chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 11 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité FITI, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBOLOUSSOU, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45703 déposée le 22 - 07 - 2016, M. Essomesse TERAOU, profession : Employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yohonou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ETINYO, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45704 déposée le 22 - 07 - 2016, M. DOSSOU-YOVO Kokou Tsitsofé, profession : prêtre, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Djagblé Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Avéta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DAMESSI Kossi Assou et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45705 déposée le 22 - 07 - 2016, M. EFOUTEY Koffivi Calèbe, profession : contrôleur aérien, demeurant et domicilié à Lomé Glinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 60 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par le lot N° 652 A, au Sud-Est par les lots 658 et 653 c, au Sud-Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45706 déposée le 22 - 07 - 2016, M. AMEGNAGLO Dodjiko M., profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lankouvi et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de KEOULA Yao, à l'Ouest par la propriété de AFANTCHAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45707 déposée le 22 - 07 - 2016, M. DOGBE Elom Koffi Gérard, profession : statisticien, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 77 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé, au Sud par le lot N° 547B, à l'Est par le lot N° 54B, à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45708 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme OYEOSSI Mariatou épouse ARADJO, profession : employée, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Gbonvié, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Apessito Dzigbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKOTO Yawo, au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45709 déposée le 22 - 07 - 2016, M. AWIKODO Tomdjao, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 89 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues de 10 m et 14 m, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 16 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45710 déposée le 22 - 07 - 2016, M. TOGLAN Komla Edoh, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Tsévié Daviémodzi Démé, préfecture du Zio et borné au Nord par le lot N°5, au Sud par la voie de contournement, à l'Est par le lot N°8 et à l'Ouest par le lot N° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45711 déposée le 22 - 07 - 2016, M. P'KLA Abalo, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Zossimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tognimé et borné au Nord par la propriété de KPOGO Koami Basile, au Sud et à l'Est par la propriété de KPOGO Koami Basile et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45712 déposée le 22 - 07 - 2016, M. P'KLA Abalo, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Zossimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBAGLO Kossi et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45713 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme SOKPOLI Kossiwa, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéawou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 32 ca, situé à Lomé Sanguéra Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les propriétés TOVIEKOU Kpowoè et AKLA Apéléte, au Sud par la route Klikamé, Afiadényigba, à l'Est par la propriété de GBOGBO Togbinyé et à l'Ouest par la propriété de GBOGBO Togbinyé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45714 déposée le 22 -07 - 2016, Mme SOKPOLI Kossiwa, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéawou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 78 ca, situé à Lomé Sanguéra Dangbessito, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité KPENYIGBA, au Sud par la collectivité WOGODO, à l'Est par la collectivité KPESHIGLO et à l'Ouest par la route Sanguéra Mission Tové.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°45715 déposée le 22 - 07 - 2016, Mme SOKPOLI Kossiwa, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéawou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 41 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au Sud et à l'Est par la collectivité AFAKE Kloutsè et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45716 déposée le 25 - 07 - 2016, M. TAMEDZO Evényo Obabué, profession : pasteur, demeurant en Allemagne et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 89 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de MELONKOU, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité MELONKOU et au Sud par la propriété de AKOE .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45717 déposée le 25 - 07 - 2016, M. NANA Souleman, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Houtigomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé Kitidjan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N°4, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par le lot N°2 A .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45718 déposée le 25 - 07 - 2016, M. DJONDO Messan Sélassey, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Awatamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé), connu sous le nom de Kpupé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la collectivité Dalia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45719 déposée le 25 - 07 - 2016, M. AMEDOME Kokou Messan, profession : médecin, demeurant et domicilié à Kara Dongoyo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 30 ca, situé à Lomé Sanguéra Daliko, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AGBAGNON, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KEOULA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45720 déposée le 25 - 07 - 2016, M. GUEKOU Kadira, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Tsévié Assomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djidovo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de AGBOLI, KAMASSA, AGBOVI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45721 déposée le 25 - 07 - 2016, M. GUEKOU Kadira, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues de 20 m et 14, au Sud par le lot N° 703 et à l'Ouest par le lot N° 702 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45722 déposée le 25 - 07 - 2016, M. DJIGBAN Gounteni, profession : contrôleur de douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 821, au Sud et à l'Est par des rues de 12 m et 20 m chacune et à l'Ouest par les lots N° 825 et 826 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45723 déposée le 26 - 07 - 2016, M. KPODZO Ayawo Dotsè Saba, profession : directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Houmbi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 94 a 48 ca, situé à Noépé Aplakpodzi, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kévé et borné à Parcelle A : au Nord par la collectivité APLA, au Sud par les propriétés de TIBANYO Atsu et DUBENU Bokoga, à l'Est par la route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé, à l'Ouest par la ligne de haute tension Lomé-Kpalimé, Parcelle B, au Nord par la collectivité SREBE, au Sud par la collectivité EGBI ZODANU, à l'Est par la collectivité AZIAKU, et à l'Ouest par la route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu KPODZO Kokouvi Ambroise et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45724 déposée le 26 - 07 - 2016, la Société SAHAM Assurance Togo Représentée par DOCHAMOU Kadjogbé M., profession : directeur général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 00 ca, situé à Lomé -Tokoin Atchanté, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la DADC et à l'Ouest par la route Nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société SAHAM Assurance Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45725 déposée le 26 - 07 - 2016, M. KPANDANG Batali Charles, profession : cadre de banque, demeurant aux USA et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 03 a 36 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ablotsri et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ALOKPA, au Sud par le propriété de N'KPETA et à l'Ouest par la propriété de SEGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45726 déposée le 26 - 07 - 2016, M. PAKA Kokou Balakibawi, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 94 ca, situé à Tsévié-Bolou-Vavatsi, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bolou-Vavatsi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AHONDO Koffi et au Sud par la route Bolou Kpeme-Vavatsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45727 déposée le 26 - 07 - 2016, M. GBOFU Dzidu Nicolas, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 28 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agossito et borné au Nord par la propriété de Awoudeesso ADEDIXA, au Sud par la propriété de AKOH Eklou, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKOH Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45728 déposée le 26 - 07 - 2016, M. AVITY Kossi, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 96 ca, situé à Lomé Légbassito Amendéka, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémegble et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud et à l'Est par la collectivité YELOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45729 déposée le 26 - 07 - 2016, M. AMEGBLE Yaovi Mawuena, profession : professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Logoté, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sakani et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de Akpessé ADZAGLO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45730 déposée le 26 - 07 - 2016, Mme HOUNKPATI Akoko épouse TCHEDRE, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 13 a 84 ca, situé à Kévé Agoudja-Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Hevé et borné au Nord par la propriété de ANTI et la collectivité DZATA, au Sud et à l'Est par la propriété de AFIADMISSO Koku et à l'Ouest par la propriété de ADRAH David.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45731 déposée le 26 - 07 - 2016, M. KADAYI Koffi Séwa, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 17 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la route Mission-Tové Sanguéra et à l'ouest par la propriété de NODZO K. et AZIABU K. Edem.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45732 déposée le 26 - 07 - 2016, M. ADJRA Komi Mensah, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agbogbodji et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de BRENNER Massan Marie Thérèse, au Sud par la propriété de TUDZI Koffi Digo et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45733 déposée le 26 - 07 - 2016, M. AKPEKO Yawo, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SAFUIE et à l'Ouest par une route non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45734 déposée le 28 - 07 - 2016, Mme NESIC Emma Solange, profession : ménagère, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Togokomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Sope et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KANGNI Bakpa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45735 déposée le 27 - 07 - 2016, M. ATTIOGBE Folly, profession : directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 16 a 54 ca, situé à Bolou Kpémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord par la propriété de AZIANYO Michel, au Sud par la propriété de KOMLA Kloassi, à l'Est par la propriété de DALLY Gabriel et à l'Ouest par la propriété de AKPATOGBE Agbolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45736 déposée le 27 - 07 - 2016, M. PEKPE Yawo N., profession : inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FOLLY ADENYO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45737 déposée le 27 - 07 - 2016, M. ATTIOGBE Folly, profession : directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 44 a 45 ca, situé à Tsévié Wli, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djogbé et borné au Nord par les collectivités AGBEDANU et SOVON Kokou, au Sud par la route Wli-Ziowounou, à l'Est par la collectivité BABA Kokouvi et à l'Ouest par la collectivité de ADIGBLI Mihesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45738 déposée le 27 - 07 - 2016, M. ATTIOGBE Folly, profession : directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de CHIKATA Honxédé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45739 déposée le 27 - 07 - 2016, M. ATTIOGBE Folly, profession : directeur d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 25 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de KONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45740 déposée le 27 - 07 - 2016, Mme EDORH Hodéwa Dométo, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété des héritiers DJABAKU, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45741 déposée le 27 - 07 - 2016, Mme EDORH Hodéwa Dométo, profession : revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Tsévié Gblainvié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bossian et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZIATI, au Sud et à l'Est respectivement par des rues de 16 et 35 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45742 déposée le 27 - 07 - 2016, Mme LYS Ayélé Nata Fafa, profession : informaticienne, demeurant et domiciliée à Hountigomé Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord et à l'Est par les héritiers DJABAKU, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 et 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45743 déposée le 27 - 07 - 2016, Mme LYS Ayélé Nata Fafa, profession : informaticienne, demeurant et domiciliée à Hountigomé Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers DJABAKU, à l'Ouest par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45744 déposée le 27 - 07 - 2016, Mme AGBA Myriam, profession : agent de transit, demeurant et domiciliée aux Etats Unis, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 24 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sanguéra, connu sous le nom de Atiémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAGBEDE Eklou et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45745 déposée le 27 - 07 - 2016, M. TAMEKLOE Tsidi Agbéko, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 47 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Avémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n°s 48 ; 50 A et 49 A, au Sud par le lot n° 52, à l'Est par le lot 50 C - 51 et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45746 déposée le 27 - 07 - 2016, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé Ayawlikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Kévé Aképédo, préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ATSOUGBETO, au Sud et à l'Est respectivement par des rues de 16m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45747 déposée le 27 - 07 - 2016, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé Ayawlikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Est par les rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par propriété BAKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

—Suivant réquisition, n° 45748 déposée le 27 - 07 - 2016, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé Ayawlikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 64 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiama et borné au Nord-Ouest par une rue de 14 m, au Sud-Est, au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété de TSIKLONOU Kossi Hope.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45749 déposée le 27 - 07 - 2016, M. AYAWLI Kwaku, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Aképé Ayawlikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 01 ca, situé à Kévé Aképé Aképedo, préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATSOUGBETO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45750 déposée le 27 - 07 - 2016, M. VIDEHA Kodjo, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 94 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord par une rue nom dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par la propriété AMEDZRO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mile ABIFARIN Oyéyémi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45751 déposée le 27 - 07 - 2016, M. MELESSIKE N'Bétona, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BADAGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45752 déposée le 27 - 07 - 2016, M. MELESSIKE N'Bétona, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 16, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BADAGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45753 déposée le 27 - 07 - 2016, M. DJERI-SEBABI Souroutina, profession : douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zogbé, préfecture du Golfe, et borné au Nord au Sud et à l'Est par la propriété de AHETO Dosse Kossi et à l'Ouest par la route Ségbé Lankouvi Zogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45754 déposée le 27 - 07 - 2016, M. ADANGBA Komi, profession : opérateur économique, demeurant et domicilié à Lomé Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Lomé Anfamé Nord, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1607, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 20 et 16 m, à l'Est par le lot n° 1609 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45755 déposée le 27 - 07 - 2016, M. LEVENSON KWAMINA Folly Biova, profession : professeur de lycée, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n° 558, 554, et 555 et à l'Est par une rue de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45756 déposée le 28 - 07 - 2016, Mme ATIKLA Eugénie Amavi, épouse FRANCISCO, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aného Agovoudou, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGESEE Kouami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45757 déposée le 28 - 07 - 2016, Mme HODONOU Ange Gracia, profession : technicienne en marketing, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra Wougomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m et 14 m et à l'Ouest par la propriété SEWONOU Boko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45758 déposée le 28 - 07 - 2016, M. MANZI PIDALATAN Tabanatan, profession : biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95 a 35 ca, situé à Tsévié Kovié Kpédzi Ativon-Kopé, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les collectivités VIZA, SENYO, KAMASSA et ADONKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45759 déposée le 28 - 07 - 2016, Mme WAMEDE Ayawovi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Lomé Baguida Kpogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n° 1543, 1532 B et 1531 et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45760 déposée le 01 - 08 - 2016, M. ADANTOR Danklu, profession : ingénieur d'aviation civile, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 93 a 83 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Xévé, et borné au Nord par la propriété de KOESSODE Djokpé, au Sud, à l'Est par une piste de 8 m et à l'Ouest par la propriété de ATTISO Awounyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45761 déposée le 01 - 08 - 2016, Société Agro Business Company représentée par OUS-SOU Kouamé, profession : ouvrier agricole, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité ivoirienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 ha 36 a 38 ca, situé à Avétonou, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Avéto, et borné au Nord par la propriété de AGBOKOU Afiwa, au Sud et à l'Ouest par la propriété APETSEVI Komi et à l'Est par la propriété de BODJONA et le centre expérimental d'élevage (CREAT).

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Business Company (ABC) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45762 déposée le 29 - 07 - 2016, M. KOMBATE Botre Flindjo, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 60 a 65 ca, situé à Tsévié Ativémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kouanoè, et borné au Nord par la propriété de KOLANI Faigbene, au Sud par la propriété ALAIKOU Yéma, à l'Est par la propriété de KOMBATE Botre Flindjo et à l'Ouest par la propriété de AGBODANOU Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45763 déposée le 29 - 07 - 2016, Mme N'ZONOU Donga, profession : magistrat, demeurant et domiciliée à Djidjolé Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45764 déposée le 29 - 07 - 2016, M. AYITE-ZONOR Ayayi Emmanuel, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè, et borné au Nord, au Sud et à l'Est, par la propriété de ALI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45765 déposée le 29 - 07 - 2016, M. AKOTOTSE Komi Agbéwonou, profession : inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Kégué Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la collectivité SOKOU et AZIALE, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45766 déposée le 29 - 07 - 2016, M. TOGLAN Komla Edoh, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Sanguéra Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 53 ca, situé à Tsévié Daviémondji Démé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Démé, et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud par le lot n° 16, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45767 déposée le 29 - 07 - 2016, M. TOGLAN Komla Edoh, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Sanguéra Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 49 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui, et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par la propriété de Yévo ALLEMA, à l'Est par la propriété de JOHNSON Ginette et à l'Ouest par la propriété de TOGLAN Komla Edoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45768 déposée le 29 - 07 - 2016, M. KADOHOU Mawèmbo Modomyowè, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 72 ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé, et borné au Nord et au Sud par la propriété des héritiers de feu Ayoko AGBODOGLO, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 et 20 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45769 déposée le 29 - 07 - 2016, M. SIKA K. Salomon Mawuli, profession : sans emploi, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14, 14, et 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de Prince AGBODJAN A. Labite.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45770 déposée le 29 - 07 - 2016, M. YOMA Yégna, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Agoè Cacavéli Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 95 ca, situé à Lomé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkouï et borné au Nord et au Sud par les propriétés GBESSE Gnakpo, GBESSE Gaméli et GBESSE Mebunè, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une voie de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45771 déposée le 29 - 07 - 2016, M. KOMBATE Botre Flindjo, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 01 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Nadzonui, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDAKPO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45772 déposée le 01 - 08 - 2016, M. DAGADOU Atsu Ganyo, profession : ingénieur télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Agoényivé zone d'extension N° 2, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 376, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune et à l'Est par le lot n° 378.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45773 déposée le 01 - 08 - 2016, Mme KOUVAHEY Dédévi Délali, épouse AYIVI, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atigan-Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FINI Kokou Apéléte et à l'Est par une rue de 14 m .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45774 déposée le 01 - 08 - 2016, Mme KOUVAHEY Dédévi Délali, épouse AYIVI, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 97 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord et au Sud par la propriété de NOUGBLEGA Kokouvi, à l'Est par la propriété de GADEKA Komlan et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45775 déposée le 01 - 08 - 2016, M. GAMBARI Saïbou, profession : Revendeur, demeurant et domicilié à Kétao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 26 a 59 ca, situé à Tsévié Adétikopé Zioto, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié Dzogbé Wadi et borné au Nord par la propriété de GLIVE, au Sud par la propriété de GLIVE, à l'Est par la propriété de ABEY et à l'Ouest par la collectivité GBOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45776 déposée le 01 - 08 - 2016, Mme LOVI Essivi, épouse AYAWLI, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé Logoté, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 57 ca, situé à Kévé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de ZOGBEDJI Anyigbanya, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la collectivité ATSOUGBETO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45777 déposée le 01 - 08 - 2016, M. OLUFADÉ Adékanmi, profession : entraîneur de football, demeurant et domicilié à Kégué Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à Djagblé Kpota, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADJOYI Séwonou et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45778 déposée le 01 - 08 - 2016, M. OLUFADE Adékanmi, profession : entraîneur de football, demeurant et domicilié à Kégué Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dévé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HONOUE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45779 déposée le 01 - 08 - 2016, Mme et M. OLUFADE Adékanmi, profession : entraîneur de football, demeurant et domiciliés à Kégué Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95 a 84 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Amédibomé et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m chacune, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 18 et 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45780 déposée le 01 - 08 - 2016, M. OLUFADE Adékanmi, profession : entraîneur de football, demeurant et domicilié à Kégué Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par la propriété de ADJOYI Séwonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45781 déposée le 02 - 08 - 2016, M. MOEVI Kpakpo Koffi, profession : imprimeur, demeurant et domicilié à Lom-Nava Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADETOU, au Sud par la propriété de ZILEVOU Assou, à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45782 déposée le 02 - 08 - 2016, Mme AQUEREBURU Colette Elise, profession : Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Ayanoukopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 95 ca, situé à Tsévié Gbatopémoudji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Troveme et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune au Sud par la propriété de AGOUZE Yawo Djiwonou et à l'Est par un passage de 8 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45783 déposée le 03 - 07 - 2016, M. TETE Déla-Goku, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé-Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 64 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VITO Kadevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45784 déposée le 03 -08 - 2016, Mme WEDE Akouavi, profession ménagère, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé Kpodji et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOLOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45785 déposée le 03 -08 - 2016, Mme GUMEDZOE Mawuyelolo Akossiwa, profession ménagère, demeurant à Lomé Akossombo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wugomé-Dékpo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KPOMEGBE Amaa Klové, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45786 déposée le 03 -08 - 2016, Mme FAGBEGNON Afiwa, née NONKOU, profession revendeuse, demeurant à Lomé Camalodo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 20 ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 978, à l'Est par le lot n° 975, à l'Ouest par le lot n° 973.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45787 déposée le 03 -08 - 2016, M. SEGBEDJI Yawo, profession : mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè Nyivé Adjougba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 93 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Nord, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1081 B, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues de 16 et 14 m, à l'Est par le lot n° 1083.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45788 déposée le 03 -08 - 2016, M. SEGBEDJI Yawo, profession : mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè-Nyivé Adjougba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 81 ca, situé à Lomé Agoènyivé Nord préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1082, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1085, à l'Ouest par le lot n° 1081.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45789 déposée le 03 -08 - 2016, M. AYEH Kodjo Boba, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agotimé et borné au Nord et au Sud par la propriété de ALI Kwami à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 et 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45790 déposée le 03 -08 - 2016, M. ADZOH Kwoami, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pas de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADJAGLO, à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45791 déposée le 03 -08 - 2016, Mme NAPO-BITANTEM Adja, profession Sage-femme, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Démakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 53 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 673 et le surplus du lot n° 677, à l'Est par le lot n° 678 B, à l'Ouest par le lot n° 675 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45792 déposée le 03 -08 - 2016, Mme TETOU Larba, profession ménagère, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 00 ca, situé à Lomé-Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Ouest par la collectivité Dogbo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45793 déposée le 03 -08 - 2016, Mme TETOU Larba, profession ménagère, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agblekpoé et borné au Nord-Est, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la collectivité GBOGBO, au Nord-Ouest par la collectivité GBOLONGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45794 déposée le 03 -08 - 2016, M. DONOU ADONSOU Kossi Fiohouassi, profession : retraité, demeurant à Djagblé Dévé et domicilié à Djagblé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 59 a 24 ca, situé à Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avéditové et borné au Nord par la propriété de Ahligbo TOUME, au Sud par la propriété de Ayité Kokou ADJE, à l'Est par la propriété de Tonoukpo GAYISSAN et à l'Ouest par la propriété de Sodjédo SOUKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45795 déposée le 04 -08 - 2016, M. DOE-BRUCE Adama Koffi, profession : avocat, demeurant et domicilié à Lomé Avénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 46 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la collectivité GOUDZON Tséné et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45796 déposée le 04 -08 - 2016, M. AFANVI Koko Sitsopé, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Avédzi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par la propriété de TREVE Kokoutsè, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de AKPLAGA Atsu et à l'Ouest par la collectivité TREVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45797 déposée le 04 -08 - 2016, Mme DAKITSE BENISSAN Koko A. Ami épouse PLAKOO, profession revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé Beniglato, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra Dagbessito, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues existantes de 20 et 14 m, au Sud par la propriété de KOMASSI à l'Ouest par les propriétés de KOMASSI, AGBAVON A. et AGBAVON K. Jules.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45798 déposée le 04 -08 - 2016, Mme MAWULE ATIKPO AMAH Ayélé Kangnignraku Hémazro épouse A., profession ménagère, demeurant en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les propriétés de ANAGBAN Kokou et EHO SEKE Kossi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45799 déposée le 04 -08 - 2016, Mme KENGBO Médégbéton Viviane, profession commerçante, demeurant au Gabon et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 13 ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NEGLOKPE T. Vlavo, au Sud par la propriété de NEGLOKPE Dotévi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45800 déposée le 04 -08 - 2016, Mme DAKITSE BENISSAN Koko A. Ami épouse PLAKOO, profession revendeuse, demeurant à Lomé Beniglato, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 23 ca, situé à Lomé Sanguéra Dagbessito, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 16 m, à l'Est et au Sud par la propriété de AGBAVON et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45801 déposée le 04 -08 - 2016, La Société Autonome de Financement et l'Entretien Routier (SAFER) demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, Société de droit Togolais demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 70 ca, situé à Davié Agbedevikopé et borné au Nord par le poste de péage, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SOGLO Afatsao, au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45802 déposée le 04 -08 - 2016, La Société Autonome de Financement et de l'Entretien Routier (SAFER) demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, Société de droit Togolais demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 68 ca, situé à Aképé Atidjin et borné à partie A est située au Nord par la propriété AGBASSA Kossi, au Sud par le poste de peage, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Partie B est située au Nord par la propriété de AGBASSA Kossi, au Sud par le poste de peage, à l'Est par la propriété de AZIANDO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45803 déposée le 03 -08 - 2016, Mme ADOU Adoudé épouse KOUVAHEY, profession retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglove et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KESSOUGBO K. Jean et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ADOU Adolé, ADOU Kokouvi, ADOU Fovi, ADOU Kafui et ADOU Adolévi Jesika et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45804 déposée le 05 -08 - 2016, Mme TETEGAN Madoé Ahoéfa, profession ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Soviépe, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à Lomé Aflao-Soviépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 65, au Sud et à l'Est par les rues non dénommées de 20 m, 14 m et à l'Ouest par le lot n° 62.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45805 déposée le 05 -08 - 2016, Mme TETEGAN Madoé Ahoéfa Ramana, profession ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots n°s 149, 151 et 147 et au Sud par une rue de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45806 déposée le 05 -08 - 2016, M. AVOGNOH Koffi, profession : manutentionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Lomé Sagbado Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud respectivement par les rues en projet de 30 m et 16 m à l'Est par les lots n° 55 bis et 67 bis et à l'Ouest par les lots n° 53 et 65.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45807 déposée le 05 -08 - 2016, M. DOSSEH Koffi, profession : consultant en gestion, demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé Sanguera Fozoé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la route nationale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45808 déposée le 05 -08 - 2016, M. KOUDERIN Kotchikpo Ayefouni, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Anié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 1190, 1191, 1184 et 1182 et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45809 déposée le 05 -08 - 2016, M. OUMOROU Karidio, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 67 ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, au Sud par les lots n° 44, 47 et 48 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45810 déposée le 05 -08 - 2016, M. TSOGBE Kodjo, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 28 a 24 ca, situé à Lomé Sanguera Afiadenyigban Kpoganou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de NAKPO, nomanyo, AGBOATE, DZIDO et DANDZIEZON AVOUSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45811 déposée le 05 -08 - 2016, Mme KODAKU Akouwoa et LOCO Komlan Mensah, profession revendeuse et retraités, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 30 ca, situé à Lomé Sanguera Vogomé Klikankopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KLIKAN Akoété.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient à et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45812 déposée le 05 -08 - 2016, Mme. MENSAH Dopé, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 68 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par les lots n° 1, 2 et 5, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45813 déposée le 08 -08 - 2016, M. KONOR Massaye, profession : attaché d'administration, demeurant et domicilié à Lomé Agoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiémé et borné au Nord par une route de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une propriété de ATTIGAN Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45814 déposée le 08 -08 - 2016, M. VOME Edem, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Dzogbemokpli, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 16 et 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBEDOUIA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45815 déposée le 08 -08 - 2016, Mme KOULEFIANOU Akouvi Félicité, profession assistante administrative, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 614 A, au Sud par le lot n° 615, à l'Est par le lot n° 622 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45816 déposée le 08 -08 - 2016, M. ATCHOU Kossi Sénélom, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 570, à l'Est par le lot n° 565 et à l'Ouest par le lot n° 563.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45817 déposée le 08 -08 - 2016, M. NOUHOUM Falidou, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Lomé Sanguéra Sanyramé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TENGUE Amli et à l'Est par la route Sanguéra Amedenta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45818 déposée le 08 -08 - 2016, M. LAWSON Laté Sénah, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Hanoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Agbata-Allaglo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOEVI Aholou et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45819 déposée le 08 -08 - 2016, M. AMADOU Yérima Mashoud, profession : inspecteur central du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Anomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Kévè, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Anfo et borné au Nord par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DRA ADAKPE Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45820 déposée le 08 -08 - 2016, M. AMADOU Yérïma Mashoud, profession : inspecteur central du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Anomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 08 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Lotissement Gendarmerie et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 619 et à l'Est par la lot n° 618.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45821 déposée le 08 -08 - 2016, M. AMADOU Yérïma Mashoud, profession : inspecteur central du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Anomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 05 ca, situé à Lomé Togblékopé Akoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord et à l'Est respectivement par les rues de 20 m et 12 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45822 déposée le 08 -08 - 2016, M. AMADOU Yérïma Mashoud, profession : inspecteur central du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Anomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Anomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par le lot n° 129, à l'Est par le lot n° 130 et à l'Ouest par le lot n° 128 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45823 déposée le 08 -08 - 2016, M. AMADOU Yérïma Mashoud, profession : inspecteur central du trésor, demeurant et domicilié à Lomé Totsi-Anomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 51 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Lotissement Gendarmerie et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 16 et 30 m, au Sud par le lot n° 1054 et à l'Ouest par le lot n° 1051.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45824 déposée le 09 - 08 - 2016, Mme FIAWOO M.C. Rosemonde, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Yokoè, connu sous le nom de Agblégan et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers ATIGBLA Kpaganan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45825 déposée le 09 - 08 - 2016, M. VOSSAH Atisso Koffi, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé Anomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Agoè Anomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADZOGAN Koffi Samuel et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45826 déposée le 09 - 08 - 2016, Mme AYIVOR Kékéli Mawuli A. profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 40 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbata et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZOMEDON, au Sud par la propriété de DOGBEVI Kodjovi et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45827 déposée le 09 - 08 - 2016, M. KOUVIDJIN Roger Kankoué, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de rives Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 1361, à l'Est par le lot N° 1359 et à l'Ouest par le lot N° 1363.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45828 déposée le 09 - 08 - 2016, Mme KPEKPASSI Annie Podjolobouwè, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé Agbodékakopé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBODEKA Kokou et au Sud par de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45829 déposée le 09 - 08 - 2016, M. KOULEKPATO Ekoévi, profession : artiste musicien, demeurant et domicilié en Suisse, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 36 ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovo Kopé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LAMBOU M. Kass.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45830 déposée le 11 - 08 - 2016, M. BEGUEDOU Bobozilala, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Vakpossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 47 ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par les lots N° 1550 A, 1548 A et 1549 B, au Sud par le lot N° 1546 A, à l'Est par le lot N° 1548 C et l'avenue Pya, et à l'Ouest par les lots N° 1547 A et 1545 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45831 déposée le 10 - 08 - 2016, Mlle WONAME Afi Abiel Bettina représentée par son père, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 49 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbokopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBO Djakpa et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45832 déposée le 10 - 08 - 2016, Mlle WONAME Afi Abiel Bettina représentée par son père, profession : sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à Lomé Tokoin Kélégou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au Nord par une route non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 1388, à l'Est par le lot N° 1398 et à l'Ouest par le lot N° 1397 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45833 déposée le 10 - 08 - 2016, Mme ABIFARIM N. O. Olafunmike, épouse BAROMI, profession : comptable-gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Dañgbessito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zgbétonou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité FOSSOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45834 déposée le 10 - 08 - 2016, Mme ABIFARIM T. Oyebola Adunni, épouse DOGBEVI, profession : magistrate, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zgbétonou et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la collectivité FOSSOU et à l'Est par une rue non-dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

- Suivant réquisition, n° 45835 déposée le 10 - 08 - 2016, M. AGBOKOU Kossi Agbélenko, profession : directeur administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Aképé Dzogbepimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de MAWUNYO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45836 déposée le 10 - 08 - 2016, M. AGBOKOU Kossi Agbélenko, profession : directeur administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 22 ca, situé à Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m, au Sud par la collectivité KOUMAGLO suite et GAMADO et la collectivité AJAVON, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45837 déposée le 10 - 08 - 2016, M. AGBOKOU Kossi Agbélenko, profession : directeur administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 04 ca, situé à Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues de 14 et 20 m ; à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUMAGLO suite et GAMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45838 déposée le 10 - 08 - 2016, M. KOLANI Sablilé, profession : officier militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié - Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KAVEGE Koffi Djodji, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45839 déposée le 10 - 08 - 2016, M. VEDOMEY Koami Nyatepe, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AMEVOR et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45840 déposée le 10 - 08 - 2016, M. SIKAYawovi Raymond, profession : peintre auto, demeurant et domicilié à Lomé Bè- Souzamá, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Zongo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilidji et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VIDZRAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45841 déposée le 10 - 08 - 2016, M. AKAKPO Damenu Soveh Ayivi Mawulawoè, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 75 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par la propriété de AWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45842 déposée le 10 - 08 - 2016, M. DANHOUI Kokou Mawuto, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Kélégougan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 58 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 39 B, au Sud par la propriété de GBEDEY, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 40 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45843 déposée le 10 - 08 - 2016, M. AKAKPO Kodjovi Franck et Mme HUNDJO Murielle Afiwa M. , professions : gestionnaire et gestionnaire de Ressources Humaines, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale 02 ha 49 a 77 ca, situé à Tsévié Bolou, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lokpoépé, et borné au Nord par la propriété de AKLI, au Sud par la propriété AGBOZO, à l'Est par les propriétés de AGBOZO et AKLI et à l'Ouest par les propriétés de AKLI, TOSSOU et AGBOZO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevés d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45844 déposée le 10 - 08 - 2016, M. KODJO Edem Kodjovi, profession : ancien premier ministre de la République Togolaise, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 97 ha 97 a 02 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djévé et borné au Nord par la propriété de la collectivité ALOESSO, au Sud par la propriété de la collectivité ABAKE, à l'Est par les propriétés des collectivités MIGLASSO, MAWULI et KOWOU et à l'Ouest par la propriété de la collectivité MIGI.ASSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45845 déposée le 10 - 08 - 2016, M. TEKO-AGBO Ayi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Adamavo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 04 ca, situé à Gbodjome, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Yohonou et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SEPENOU, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet respectivement de 16 m et 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45846 déposée le 10 - 08 - 2016, Mme LENE Sibde, profession : assistante médicale, demeurant et domiciliée à Dapaong, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 99 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé Zonoussimé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TSOLENYANU et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45847 déposée le 10 - 08 - 2016, M. EKUE Adakou, profession : chargé de mission, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 92 a 48 ca, situé à Bagbé Bamé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Nord-Ouest par la propriété de VISA ATSOU, au Sud-Ouest par la propriété de GOVO Kloutsè et ATSOU Adadé, au Sud-Est par les collectivités LABA et AZOAPOKPOR Komla et au Nord-Est par les propriétés de HOPE Kodjo et SAVI Komla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45848 déposée le 10 - 08 - 2016, M. KINI Bessan, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de Fréd HOUNKOU, au Sud et à l'Est par la collectivité APALOO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45849 déposée le 10 - 08 - 2016, M. TOSSOUKPE Tête Mawougnon, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de HLORDZI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45850 déposée le 10 - 08 - 2016, M. AMEFIA Kossivi Seth, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrain de formes polygone (A) et triangulaire (B) d'une contenance totale de 62 a 58 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adidomé et borné :

- **Parcelle A** : au Nord par la propriété de MISSADJI, au Sud par la propriété de WEGBAN, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété de SOGLO.

- **Parcelle B** : au Nord par la propriété de MISSADJI, à l'Est par la propriété de WEGBAN et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45851 déposée le 10 - 08 - 2016, Mme SEMENYA Amavi Sika, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 90 ca, situé à Kévè Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et 16 m, au Sud par la voie ferrée de 25 m Lumé-Kpalimé et à l'Est par la propriété de BEDRA Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45852 déposée le 11 - 08 - 2016, M. KOFFI KOUAWO Anoumou, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Chateau, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 27 ca, situé à Anèho Gbodjomè, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété de VOSSAH, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45853 déposée le 11 - 08 - 2016, M. BENISSAN TEVI Anoumou Laurent, profession : médecin, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 81 ca, situé à Gbodjomè, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ATUNUVI, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45854 déposée le 11 - 08 - 2016, M. AZIAMALE Kossi, profession : opérateur économique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 33 ca, situé à Lomé Sanguéra Sangnako, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par les propriétés de AZIATODJI et AGBODJISSI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45855 déposée le 11 - 08 - 2016, M. ALINON Koffi Olulumazo, profession : consultant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 56 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lots N° 62, 61 et 63, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 28 m et 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45856 déposée le 11 - 08 - 2016, M. KOUDOLI Tanye Ruffin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 50 ca situé à Anèho Agbata Lanzo, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m et à l'Est par la propriété de DJIKO Akapossa Assouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45857 déposée le 11 - 08 - 2016, Mme GRUNER Janine, épouse WILSON, demeurant et domiciliée aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, représentée par Mme GRUNER Yvette Virginie, épouse COMPAORE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca situé à Lomé Tokoin Tamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par les lots N°43 B et 42 et à l'Est par la route Nationale N° 1 de 74 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45858 déposée le 11 - 08 - 2016, Mme GRUNER Yvette Virginie, épouse COMPAORE, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 45 ca situé à Lomé Tokoin Tamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 43 A, 43 C et 42 et à l'Est par la route Nationale N° 1 de 74 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45859 déposée le 11 - 08 - 2016, Mme GRUNER Henriette Brigitte, épouse ALLANDOU, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, représentée par Mme GRUNER Yvette Virginie, épouse COMPAORE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca situé à Lomé Tokoin Tamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots N° 43 A, 49 B et TF N° 16491 RT et à l'Est par la route Nationale N° 1 de 74 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45860 déposée le 11 - 08 - 2016, M. ATCHOLI Aklesso, profession, administrateur civil demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TOUBLOU Gbétowodé, au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45861 déposée le 11 - 08 - 2016, M. SANSANG Essomada, profession, huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord par la collectivité SOUKA, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TENGUE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45862 déposée le 11 - 08 - 2016, Mme AMIDOU Falilatou, profession, agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de KOUNI T., au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de AGBOVI Mississo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45863 déposée le 11 - 08 - 2016, M. TAIROU Abdoul Aziz, profession, étudiant, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77 a 15 ca situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Déwuimé et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues non dénommées de 14 m et 16 m, à l'Est par la route Nationale N°1 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45864 déposée le 11 - 08 - 2016, Mlle KPAMA Afi Kontaba, profession, étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 56 ca situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avoémé et borné au Nord et au Sud par la propriété de AKPELASSI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de XENYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45865 déposée le 11-08-2016, M. KOLANI Sablilé, profession : officier militaire, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 14 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 554, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune et à l'Est par le lot n° 555 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45866 déposée le 11-08-2016, Mme BOUYO Piyabélan, épouse KOLANI, profession : ingénieur Télécom, demeurant à Lomé Agoè Nyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KAVEGE Koffi Dodji, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45867 déposée le 12-08-2016, M. TOMYEBA Komi, profession : retraité, demeurant à Lomé Légbassito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 44 ca, situé à Tsévié Agossito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SOUKOU Akpakli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45868 déposée le 12-08-2016, Mme PARIEVA Eléna, épouse TCHEDE Issa, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 54 a 00 ca, situé à Aného Vodougbe, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Assou Kondji et borné au Nord par les lots n° 324 et 323, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par une rue de 30 m et à l'Ouest par l'ancienne route Kéta-Akota.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45869 déposée le 12-08-2016, M. DOREGO Aboudou Rachidi A., profession : Commerçant, demeurant à Lomé Quartier des Etoiles et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé Humbigbé et borné au Nord par le lot n° 657, au Sud par la route de Vakpossito, à l'Est par le lot n° 658 C et à l'Ouest par le lot n° 658 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45870 déposée le 12-08-2016, Mme TCHEGNON Amélé, née KANGNISSOUKPE, profession : ménagère, demeurant à Lomé Kpogan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à Lomé Kangnikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1338 A, au Sud par le lot n° 1337, à l'Est par le lot n° 1339 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45871 déposée le 12-08-2016, M. KANGNISSOUKPE Kouévi, profession : revendeur, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à Lomé Kangnikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1340, au Sud par le lot n° 1338 B, à l'Est par le lot 1339 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45872 déposée le 12-08-2016, M. DOVI-AKUE Guy H. Kpakpo, profession : chirurgien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 ha 62 a 57 ca, situé à Tsévié Atchanvé Agnidjin, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agnidjin et borné au Nord par la propriété de HODO, au Sud par la propriété de DAKPO, à l'Est par la propriété de KALI et à l'Ouest par la propriété de AZIAMALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45873 déposée le 12-08-2016, Mme MOUSSA-TRAORE Faourouze, profession : ménagère, demeurant à Lomé Agbalépédo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé préfecture, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de AYEVA Ndiatou, à l'Est par la propriété de FIGGAH et à l'Ouest par une voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45874 déposée le 12-08-2016, Mme MOUSSA-TRAORE Faourouze, profession : ménagère, demeurant à Lomé Agbalépédo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 98 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AWOKOU EZI Kouami, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45875 déposée le 12-08-2016, M. BATOMA Kodjo Kaya, profession : éleveur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SELLY Comlan Paulin et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45876 déposée le 12-08-2016 M. SESSOU Koffi Midéwanou, profession : gérant, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio connu sous le nom de Poukédji et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par la collectivité DAMESSI et à l'Ouest par la propriété de SESSOU Ayao.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Feue SESSOU Ahoéfa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45877 déposée le 12-08-2016 M. SESSOU Ayao, profession : revendeur, demeurant et domicilié Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 99 ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio connu sous le nom de Poukédji et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la collectivité DAMESSI et à l'Est par la propriété de SESSOU Ahoéfa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45878 déposée le 12-08-2016, M. AMAH-ATAYI Ayi, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le surplus des lots n° 245 et 246, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 247 et à l'Ouest par le lot n° 249.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45879 déposée le 12-08-2016, M. TITIKPINA Atcha Mohamed, profession : officier général des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 29 ca, situé à Lomé-Atchanté-Est-Islamique, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 96 et le surplus du lot n° 97, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues de 30 m et 14 m et à l'Est par le lot n° 100.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45880 déposée le 12-08-2016 M. GNON Tchakoura, profession : Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LONHOGAN Kossi N'Krumah et au Sud par une rue dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45881 déposée le 12-08-2016, M. LOTSI Kokou, profession : Ingénieur zootechnicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Vogan-Adjrégo, préfecture du Vo, connu sous le nom de Nétikamé et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par le lot n° 12, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45882 déposée le 12-08-2016, Mme TOMEKAH Sidemehou Victoire, Djidudu, profession : directrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 89 ca, situé à Vogan Badougbé, préfecture de Vo et borné au Nord par la collectivité FOLLY Gogo, au Sud par la propriété de TOMEKAH Sidemehou Victoire, à l'Est par la collectivité AGBENOZAN et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45883 déposée le 12-08-2016, Mme TOMEKAH Sidemehou Victoire Djidudu, profession : directrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 94 a 54 ca, situé à Vogan Badougbé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Kankopé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité LOUMON et à l'Est par la collectivité ADANBOUNOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45884 déposée le 12-08-2016, Mme TOMEKAH Sidemehou Victoire Djidudu, profession : directrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 37 ca, situé à Vogan Badougbé, préfecture de Vo et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité ADANBOUNOU et à l'Ouest par la collectivité LOUMON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45885 déposée le 12-08-2016, M. AMAH-ATAYI Ayi, profession : informaticien, demeurant à Lomé Agoè Nyivé Fiovi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Kévé Aképé Yidavé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vovui et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOUGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45886 déposée le 12-08-2016, M. SOSSAVI Kodjo, profession : agent de douane, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 36 a 21 ca, situé à Mission Tové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AKITI Djamessi, au Sud par la propriété de SEDA Akpabli et à l'Ouest par la propriété de LOGOZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45887 déposée le 12-08-2016, Mme HOUNKPATI Affiwa Dodji, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Adoboukomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 71 ca, situé à Lomé Koketimé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue du colonel Maroix, au Sud par le titre foncier n° 192, à l'Est par le titre foncier n° 55 et à l'Ouest par le titre foncier n° 283 et la propriété de QUASHIE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45888 déposée le 12-08-2016, M. MISSODE Koffi Agbéko, profession : technicien supérieur de laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 60 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGBODOGLO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de SADZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45889 déposée le 16-08-2016, M. MAMA Calixte Sahade, profession : informaticien, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord par la collectivité AGBOGBLEAMENOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45890 déposée le 16-08-2016, M. MAMA Calixte Sahade, profession : informaticien, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, à l'Est respectivement par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADONSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45891 déposée le 16-08-2016, M. MAMA Calixte Sahade, profession : informaticien, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 95 ca, situé à Lomé Sanguéra Djigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues de 14 et 20 m, à l'Est par la propriété de ALA Eklou et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45892 déposée le 16-08-2016, M. MAMA Calixte Sahade, profession : informaticien, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klégomé et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues en projet de 16 et 20 m, à l'Est par la propriété de ZIGAN Kossi et à l'Ouest par une rue en projet de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45893 déposée le 12-08-2016, M. ADOUKONOU Apéléte, profession : informaticien, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 71 ca, situé à Aképe Atitoègli, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété de KOLEDZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45894 déposée le 12-08-2016, M. ADANTOR Koffi, profession : militaire, demeurant à Lomé Gbényédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 85 a 84 ca, situé à Tsévié Bolou Kpéta Logbeanou, préfecture du Zio et borné au Nord par la suite Degboe, au Sud par les collectivités ABOTSI et DOUDJI, à l'Est par la route Logboenou et à l'Ouest par les collectivités AGBEDANOU et DOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45895 déposée le 12-08-2016, M. AGOBAZAA Tchao, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 95 B, au Sud par le lot 97, à l'Est par le lot 96 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45896 déposée le 12-08-2016, M. MATCHA Yao Afeignindou, profession : directeur administratif, demeurant à Lomé Agoè Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 90 ca, situé à Mission Tové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wumé et borné au Nord et au Sud par la propriété de AKPATCHA, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45897 déposée le 12-08-2016, M. MATCHA Yao Afeignindou, profession : directeur administratif, demeurant à Lomé Agoè Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Légbassito Atiémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIADJIPE et au Sud par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45898 déposée le 12-08-2016, M. MATCHA Yao Afeignindou, profession : directeur administratif, demeurant à Lomé Agoè Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 70 ca, situé à Mission Tové Kpala Djigbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Sanguéra Klikamé Afiadegnigban, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de LOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45899 déposée le 12-08-2016, Mme TSEGUE Akossiwa, profession : tresseuse, demeurant à Djidjolé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 14 ca, situé à Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord, à l'Est par la propriété de AWAYIWOU Amedeossi, au Sud par les collectivités EKPLI et DOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45900 déposée le 12-08-2016, M. MATCHA Yao Afeignindou, profession : directeur administratif, demeurant à Lomé Agoè Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 81 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiémé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est par la propriété de AGADJI et à l'Ouest par la propriété de KPOUSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45901 déposée le 12-08-2016, M. ADODO Dahoue Kossi, profession : revendeur, demeurant à Agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 86 ca, situé à Davié Didové, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de DOGNON Soglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45902 déposée le 12-08-2016, M. GLAKAR Codjo Adodo, profession : médecin, demeurant et domicilié à Adéta, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 26 ca, situé à Lomé Hédjranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par les lots 557 A et 556 et à l'Ouest par le lot 558.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45903 déposée le 16-08-2016, M. AMEDANOU Komi Faustin et Mme AGBAVITO Abra, profession : revendeurs, demeurant à Lomé adidogomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Aného Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est par la propriété de NUDUKU Koffi, au Sud et à l'Ouest des rues non dénommées de 16 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45904 déposée le 16-08-2016, M. EGLO Komlan Lao, profession : cadre administratif, demeurant à Lomé Agoè Centre et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 41 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot n° 409, au Sud par les lots n°s 413 et 414, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lots n° 411.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45905 déposée le 16-08-2016, M. LANKLIVI Kodjo Neuville, profession : commerçant, demeurant à Lomé Bè Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Lomé Bè Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 447, à l'Est par le lot n° 437 et à l'Ouest par le lot n° 436 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45906 déposée le 16-08-2016, M. SEINI Oumar, profession : commerçant, demeurant à Lomé Bè-Klikamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 67 ca, situé à Aképé Adzotsi, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIABI Komlan Aky et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45907 déposée le 16 - 08 - 2016, M. SOGA Kokou René, profession : Reflexologue, demeurant à Lomé Vakpossito et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à Lomé Afiao Akato Avoémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité TAVINA et à l'Ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45908 déposée le 16 - 08 - 2016, M. KALIPE Claude Messan Ablapon, profession : pilote de ligne, demeurant à 31 rue du Fossé en France et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 06 ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord-Est par l'axe de la voie Express CEDEAO en projet de 25 m, au Sud-Est par la propriété de KODJO Anani, au Nord-Ouest par une rue en projet de 14 m et au Sud-Ouest par la propriété de EITSI Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00581-RP déposée le 12 - 07 - 2016, Me BODY Téné, profession : notaire, demeurant à Atakpamé à Mandataire de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 ha 42 a 78 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Assogbala et borné au Nord et à l'Est par la collectivité IDAYE Assogbala, au Sud par la propriété de ADJAMON, la collectivité IDAYE Assogbala et l'emprise d'un ravin, à l'Ouest par la collectivité AYENOU Abadji.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00582-RP déposée le 20-07-2016, M. ADJAHO Luc Russel, profession : directeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 62 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété de WOME et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00583-RP déposée le 20-07-2016, M. ADJAHO Luc Russel, profession : directeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 81 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpogandji et borné au Nord et à l'Est par la propriété de Robert POFAGI, à l'Ouest et au Sud respectivement par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00584-RP déposée le 25-07-2016, M. DE POUKN Mantode, profession : technicien supérieur en communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 00 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Tolilime et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité SABA, au Sud par la muraille AGBOGBO et à l'Est par l'emprise du chemin de fer Lomé-Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00585-RP déposée le 25-07-2016, M. SARAM Ankou, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou Kpota et borné au Nord par le lot N° 211, au Sud par le lot N° 219, à l'Est par les lots N°^{es} 218 et 210 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00586-RP déposée le 25-07-2016, M. ASSOE Yawosé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 163 ha 13 a 95 ca, situé à Anié Glito, préfecture d'Anié, connu sous le nom de Sotikoé et borné au Nord par le Ruisseau Hualé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AHOUANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00587-RP déposée le 25-07-2016, M. SILVEIRA Têtè Apéléte, profession : comptable, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 00 a 02 ca, situé à Agou, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Dolowoe et borné au Nord et au Sud par la propriété de EHOU Maho Emmanuel, à l'Est par la propriété de AGBEKA Yossah Yao Sénamé et à l'Ouest par les propriétés de KAO Baoubadji et AGBEKA Yossah Yao Sénamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00588-RP déposée le 25 - 07 - 2016, M. GAFA Kwami Séoul, profession : ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 05 a 76 ca, situé à Notsè Amakpakpé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Hatchapé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KODJOTSE Kossi, au Sud par le Fleuve Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00589-RP déposée le 25 - 07 - 2016, M. SILVEIRA Tété Apéléte, profession : comptable gestionnaire à la DADC-Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de un hectare trente ares zéro six centiares (1 ha 30 a 06 ca, situé à Agou, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Déhevè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de APEVI Kokou et à l'Ouest par les propriétés de GAGBE et APEVI Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00590-RP déposée le 04 - 08 - 2016, Dame OYEOSSI Mariatou, épouse ARADJO, profession : employée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 21 a 36 ca, situé à Agou-Gadjagan, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Sifou Kondji et borné au Nord par la propriété de AGBENOWOSI Kofi Doh, au Sud et à l'Est par la collectivité ADIKA et à l'Ouest par la collectivité AGBOBLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00591-RP déposée le 05 - 08 - 2016, M. OUTCHANTCHAAwima Atoute Sylvain, profession : directeur de la société SAFER, demeurant à Lomé à Mandataire de la société SAFER (Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Kpélé Nové, préfecture de Kpélé, connu sous le nom de Bémé, Kponou (Péage) et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de Kpini Séna, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par la route nationale N° 5 Kpalimé - Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00592-RP déposée le 12 - 08 - 2016, M. ADZAGO Kodjo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé mandataire de M. HOUNKPATI Yram Jean-David et Mme KOMBATE Isabelle Hanimpo Sankarpo, épouse HOUNKPATI, majeur non interdit, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 70 ca, situé à Kpalimé, Agoè Kondji, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpogandji Koklokpui et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de M. KOUGBLENOU A. Victor et Mme A. Gloria, née ATALEY et à l'Ouest par la propriété de AWAGBA Komla Raymond.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HOUNKPATI Yram Jean David et Mme KOMBATE Isabelle Hanimpo Sankarpo, épouse HOUNKPATI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00593-RP déposée le 12-08-2016, M. ADZAGO Kodjo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé mandataire de M. KOUGBLENOU Anani Victor W. et Mme ATALEY Afiwoa Hélène, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45 a 78 ca, situé à Kpalimé, Agoè Kondji, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpogandji Koklopui et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par l'emprise du ruisseau Srotoè et à l'Ouest par la propriété de HOUNKPATI David et Mme Isabelle, née KOMBATE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOUGBLENOU Anani Victor W. et Mme ATALEY Afiwoa Hélène et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00383-RC déposée le 14 - 06 - 2016, M. ODOU Lore Djeriwo, profession : docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 60 a 27 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchalo et borné au Nord par la route Tchalo-Botchaliyoh, au Sud et à l'Est par la collectivité Tchalo et à l'Ouest par le ruisseau Botchaliyoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00384-RC déposée le 15 - 06 - 2016, Dame ADJOKE Pidé, épouse NASSOURY, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 74 ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Blitta Kotokoli et borné au Nord et à l'Est par une rue de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité IDIKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00385-RC déposée le 12 - 07 - 2016, M. ZAKARI Mouminou, profession : FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 12 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de BATENDEO, à l'Est par la collectivité Kpangalam et à l'Ouest par la propriété de TRAORE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00386-RC déposée le 14 - 07 - 2016, M. Koffi Kadanga WALLA, profession : DG CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 ha 65 a 89 ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Adélé TALABO et borné au Nord par la propriété de KOUMA Yao, au Sud par la propriété de WAYILA Bonsi et à l'Ouest par la rivière Assokoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00387-RC déposée le 14 - 07 - 2016, M. Koffi Kadanga WALLA, profession : directeur CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 85 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au Nord par une route non dénommée de 12 m, au Sud par la collectivité Kpangalam, à l'Est par la propriété de KAMBIA Kadja et à l'Ouest par une route non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00388-RC déposée le 14 - 07 - 2016, M. Koffi Kadanga WALLA, profession : directeur CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 23 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au Nord par la collectivité Kpangalam, au Sud par une route non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété de AMOUZOU et à l'Ouest par la propriété de TCHEDRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00389-RC déposée le 14 - 07 - 2016, M. BAMAZE Assoutétou, profession : juriste, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 85 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchalo et borné au Nord par la propriété de BAMAZE Assoutétou, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TCHAGODOMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00390-RC déposée le 14 - 07 - 2016, M. AKABA Essodina Patrick, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 71 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchalo et borné au Nord par la propriété de ALFA, au Sud par la propriété de BADABALI, à l'Est par la Route Nationale N° 1 et à l'Ouest par une route non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00391-RC déposée le 21 - 07 - 2016, M. ATCHOLE M'Gbambozi, profession : juriste d'affaires, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 83 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kpandiyo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TCHARIE Kondo, au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00392-RC déposée le 21 - 07 - 2016, M. ATCHOLE M'Gbambozi, profession : juriste d'affaires, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kpandiyo Tchitchao et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de TAMSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00393-RC déposée le 21 - 07 - 2016, M. ATCHOLE M'Gbambozi, profession : juriste d'affaires, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kpandiyo et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété de MABALO, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de ATCHOLE.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Ecue KEMBE P'la et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00394-RC déposée le 1^{er} - 08 - 2016, M. AKPO Joël, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kambolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 70 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au Nord par la propriété de CONTI Maroufou, au Sud par une rue non dénommée de 21 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la propriété de KEZIRE Isotou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00395-RC déposée le 1^{er} - 08 - 2016, M. BAMBANI Bisikéri, profession : fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 00 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Laouno et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de WALLA Tchalim et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00396-RC déposée le 1^{er} - 08 - 2016, M. BARIN Yoma, profession : agent DADC Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kpandé Kpandé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOSSOU Kondo, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00706-RK déposée le 10 - 10 - 2014, M. PETCHELEBIA Aabalo Pgnakiwè, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 99 ca, situé à Wélou, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord par un passage de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SAMIE et à l'Est par la route Kara-Kabou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00811-RK déposée le 24 - 02 - 2015, Mme ASSIMTI Malabouèna, profession : déclarante en douane, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 69 a 42 ca, situé à Bafilo, canton de Bouladè et borné au Nord par une rigole et la propriété de SIMLIYA Tchalombi, au Sud et à l'Ouest par une rigole et à l'Est par la propriété de OURO AFA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00871-RK déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Attéda, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SAMIE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00873-RK déposée le 1^{er} - 06 - 2015, M. ATCHA-DEDJI Affoh, mandataire Togocellulaire, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Adabawéré (Kara), connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord par la propriété de KOULOUNG, au Sud par la propriété de KARING, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de KOLLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00878-RK déposée le 15 - 06 - 2015, Mme POUYO Pilabamnani, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama-Feing et borné au Nord, à l'Est par la propriété de PERE, à l'Ouest par un passage de 06 m et au Sud par une rue non dénommée de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00880-RK déposée le 17 - 06 - 2015, M. GNOM Wiyao, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama-Kolidè et borné au Nord, à l'Ouest, au Sud par la propriété de AWISSOBA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00881-RK déposée le 17 - 06 - 2015, M. GNOM Wiyao, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tamandè et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de TANANG, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété de TCHAMDJA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00899-RK déposée le 18 - 08 - 2015, M. BOURAIMA Khairat, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 16 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Elimdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 465 A, au Sud et à l'Ouest par les lots N^{os} 469 B et 467 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00900-RK déposée le 18 - 08 - 2015, Mme BANLA Magnim Elisabeth, épouse AGBEMENOU, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca, situé à Kpèlouwaï, connu sous le nom de Kpèlouwaï et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de ALOÏ et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00901-RK déposée le 31 - 08 - 2015, M. Endé RYGH, profession : directeur général CIMTOGO S.A., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité norvégienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 04 a 47 ca, situé à Awandjélo, connu sous le nom de Kouloundè et borné au Nord par la route Awandjélo-Adomdè, au Sud par les collectivités PATCHAZI et WALLA, à l'Est par les collectivités WALLA et TALAKE et à l'Ouest par les collectivités AMEYA et ADAKOUNA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société CIMENTS DU TOGO (CIMTOGO S. A.) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00965-RK déposée le 14 - 12 - 2015, M. BOBOZE Essotina, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 65 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site 1B et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 1275, à l'Est par les lots N^{os} 1271, 1274 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00991/RK déposée le 08 - 01 - 2016, M. ABANKOU Modoyém, profession : topographe, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 155 B, à l'Est par le lot n° 156 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00993/RK déposée le 11 - 01 - 2016, M. AWILI Abalo, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au Nord par les propriétés KORO et AMABA, au Sud par la propriété de YODO N'Damanégues, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00995/RK déposée le 11 - 01 - 2016, Mme TCHONDA Tchilalou, profession : assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 01 ca, situé à Pya, connu sous le nom de Pya Lao et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de POUWE, au Sud par la propriété de BEKETI et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01000/RK déposée le 19 - 01 - 2016, M. MALAZOUE Akatchao, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 65 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au Nord par les lots n° 115 et 116, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01001/RK déposée le 20 - 01 - 2016, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kpèlouwaï et borné au Nord par le lot n° 316, au Sud par les lots n° 314 et 317, à l'Est par le lot n° 319 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société Togo-cellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01008/RK déposée le 11 - 02 - 2016, Mme AWADE Ataféinam, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 ha 60 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kpézindè Adomdè et borné au Nord par la propriété de AWADE Tchaa, au Sud, à l'Est par le ruisseau Monimoni et à l'Ouest par la collectivité OURO AGBALA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01009/RK déposée le 12 - 02 - 2016, M. KANTCHIL-LARRE Yempab, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 88 ca, situé à Kara Feing Sud, connu sous le nom de Kadjalanzi et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de ALAZA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01010/RK déposée le 16 - 02 - 2016, M. TCHALIM Tchitchao, profession : avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 65 a 95 ca, situé à Pya-Lao, connu sous le nom de Pya Lao et borné au Nord par un ruisseau dénommé Koudjoukabo, au Sud par la propriété de ATANA, à l'Est par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par les collectivités TAKOUGNADE, AMAH et HALAWAI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 1011/RK déposée le 16 - 02 - 2016, M. TCHALIM Tchitchao, profession : avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 24 ca, situé à Pya-Lao, connu sous le nom de Pya-Lao et borné au Nord par la propriété de KEZIE, au Sud par la propriété KABABA, à l'Est par la propriété de LIMAZIE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 1012/RK déposée le 17 - 02 - 2016, M. MASSINA Yotrofèi, profession : chef d'Escadron, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 02 a 91 ca, situé à Kara Awandjélo, connu sous le nom de Kpandèda et borné au Nord par la propriété de KINAN, au Sud par la propriété TCHAGAO, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la propriété de KAZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 1035/RK déposée le 11 - 04 - 2016, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur général Togocellulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 02 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par une ruelle de 06 m, au Sud par le TF n° 33587, à l'Est par les lots n° 436, 437 et 440 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01048/RK déposée le 17 - 05 - 2016, M. JIMON Néfiyou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 47 a 46 ca, situé à Awandjélo, connu sous le nom de N'djessiyo et borné au Nord par la collectivité KARIKA, au Sud par la propriété de ATAKOUNA Tchao, à l'Est par la collectivité KARIKA et à l'Ouest par la collectivité KANANIYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 1062/RK déposée le 30 - 05 - 2016, M. BAGANA Nadjombé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 29 ca, situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-Haut et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété FARE Gbati Talley.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 1063/RK déposée le 30 - 05 - 2016, M. BAGANA Nadjombé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 99 ca, situé à Kabou, connu sous le nom de Kabou et borné au Nord par les propriétés de BAGANA-TASSI Kondi et GBATI Djébi, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la route Kabou-Sara de 21 m et à l'Ouest par la propriété BAGANA-TASSA Kondi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 001066/RK déposée le 15 - 06 - 2016, Mme KAO KEZIE Sika M. Esso, profession : agent à la poste Kara, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TCHAMIE, au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01067/RK déposée le 16 - 06 - 2016, M. ASSOTI Mèba Bilakiani, profession : retraité, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à Kara Dongoyo, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot n° 1210, au Sud par le lot n° 1206, à l'Est par le lot n° 1208, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01076/RK déposée le 23 - 06 - 2016, Mlle ALI Essohouna, profession : inspectrice phytosanitaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 99 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de N'Djéyo et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HEMOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01077/RK déposée le 29 - 06 - 2016, M. BIDABI Kossi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 38 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord par le lot 802, au Sud par le lot 803 B, à l'Est par le lot 804 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01078/RK déposée le 30 - 06 - 2016, Mme MAMARE Léléguilam, épouse PERE, profession : inspectrice des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Téloudè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOLA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01079/RK déposée le 30 - 06 - 2016, M. BALENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 47 a 25 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par l'ancienne route nationale de 40 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01080/RK déposée le 04 - 07 - 2016, M. NYANSA Abalo Tchessy Atany, profession : docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble sub urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 58 ca, situé à Kara Kakou, connu sous le nom de Kakou et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de LEBILINA Yao, et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01081/RK déposée le 04 - 07 - 2016, M. NYANSA Abalo Tchessy Atany, profession : docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 86 ca, situé à Koungouyo, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété PALA, à l'Ouest par la route nationale n° 19 Kara-Kabou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01082/RK déposée le 14 - 07 - 2016, M. GNANZA Akala, profession : contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 55 ca, situé à Soumbou, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Ouest par la route nationale n° 1 de 40 m et à l'Est par la propriété de BOUDIMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01083/RK déposée le 19 - 07 - 2016, Mme BANLA Magnim Elisabeth, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de N'Gbé Kpémindè et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de LAOKPESSI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01084/RK déposée le 19 - 07 - 2016, Mme BANLA Magnim Elisabeth, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de PESSE, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01085/RK déposée le 21 - 07 - 2016, Mme TELOU Mila-Bellè, épouse BELEI, profession : député, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 78 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par les lots 319 et 320, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 321 B, à l'Ouest par le lot n° 317.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01086/RK déposée le 22 - 07 - 2016, M. WALLA Koffi Kadanga, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 79 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par la propriété de KPERO, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété de ASSIH et à l'Ouest par la station d'essence TOTAL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01087/RK déposée le 27 - 07 - 2016, M. PAKA Essohanam, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 09 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Téloudè Tamandè et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOLA, au Sud par les propriétés TCHASSIOU et LALABIA, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01088/RK déposée le 27 - 07 - 2016, M. PAKA Essohanam Comla, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 88 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de BAMAZI, à l'Est par la propriété WAGUEBA et à l'Ouest par la propriété KEMEYO .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01089/RK déposée le 27 - 07 - 2016, M. PAKA Essohanam Comla, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 55 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le foyer Pierre du Pauvre, à l'Est par la propriété de DJINADJI et à l'Ouest par la propriété de TCHAMDJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01090/RK déposée le 02 - 08 - 2016, M. PAKA Kokou Palakibawi, profession : officier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à Kara Cofac, connu sous le nom de Cofac et borné au Nord et au Sud par par la propriété de LALAGUEWE, à l'Est par la propriété de ALAÏ et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01091/RK déposée le 04 - 08 - 2016, M. ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 75 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tamandè et borné au Nord par le lot n° 169, au Sud par les lots n° 171 et 172, à l'Est par une rond-point et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble à Mlle AWIDAYA Kéméalo appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01092/RK déposée le 04 - 08 - 2016, M° ADJA Morou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 92 ca, situé à Kétao, connu sous le nom de Kpakpaïdè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DJATO, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PIYAKI Assoumanou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01093/RK déposée le 05 - 08 - 2016, M. AGOUBA Poyodi Magloire, profession : sociologue, demeurant à Bassar et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à Awandjélo, connu sous le nom de Awandjélo et borné au Nord par la propriété de KPEMA Pakoun, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par l'emprise de la ligne électrique MT de 15 m et à l'Ouest par la propriété de KPEMA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SONDOU Koudjoukalo Julienne et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01094/RK déposée le 05 - 08 - 2016, M. BALAKINDI Abalo, profession : environnementaliste, demeurant à Bassar et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Attéda, connu sous le nom de Attéda Toblaoudè et borné au Nord la propriété de TCHAKPAOU, au Sud par la propriété de TCHAKPAOU, à l'Est par les propriétés de TCHAKPAOU et AGOUBA, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00497/RS déposée le 07 - 07 - 2016, Mme AKPO Abirhé, profession : architecte, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 05 ca, situé à Obabong/Pognon, connu sous le nom de Obabong et borné au Nord par la propriété de DATCHIEBA, au Sud par la route de Dapaong-Pogno, à l'Est par une rue en projet, à l'Ouest par une autre rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00498/RS déposée le 22 - 07 - 2016, M. YAMBA Malic, profession : technicien supérieur géométrie, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 71 ca, situé à Boumonga/Dapaong, connu sous le nom de Boumonga et borné au Nord par la propriété de TANGA, au Sud par une passage de 10 m, à l'Est par la propriété BAGNA Abdoul et à l'Ouest par la propriété TANGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00499/RS déposée le 22 - 07 - 2016, M. YAMBA Malic, profession : technicien supérieur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Djakpélé-Naag/Dapaon, connu sous le nom de Djakpélé-Naag et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par une rue en projet, à l'Est par la propriété LARE Yobé et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00500/RS déposée le 22 - 07 - 2016, M. YAMBA Malic, profession : technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 77 ca, situé à Boumonga/Dapaong, connu sous le nom de Boumonga et borné au Nord par la propriété de KANGBANI et au Sud par une rue en projet, à l'Est par la propriété de NOUMBATE et à l'Ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00501/RS déposée le 02 - 08 - 2016, M. WALLA Koffi Kadanga, profession : directeur général CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 26 ca, situé à Tantigou/Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par la route de Tantigou, au Sud par la route de N'Kprouma, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la propriété de BARRY MOUSSA BARQUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00502/RS déposée le 17 - 08 - 2016, M. KONLAMBIGUE Siabilate, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 31 ca, situé à Worgou/Dapaong, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord par la propriété de LAMBONI Latchribe, au Sud par la propriété de YATCRITI Monyibé, à l'Est par un passage de 8 mètres et à l'Ouest par la propriété YATOUTI Monyibé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.